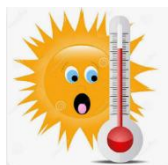


BREVE DU CSE DU 25 JUIN 2026



En cette période de canicule, suite aux alertes des OS, dont la CFE-CGC, La Direction a rappelé à l'ensemble de la ligne managériale de respecter les consignes de mobilisation du télétravail occasionnel

Centralisation de l'indemnisation des marins (annexe 2) hors Bretagne



Pour mémoire les marins relevant de l'annexe 2 non Bretons sont gérés depuis fin 2024 par 4 agences du territoire : Auray, Dinan, Douarnenez et Saint Malo.

- 62 conseillers ont été formés à la gestion des dossiers « Gens de Mer » depuis 2024
- La centralisation engendre un surplus moyen de 30 DE marins hors Bretagne affectés aux portefeuilles des CRI des quatre agences bretonnes identifiées,

La CFE-CGC souhaite souligner les difficultés rencontrées lors du démarrage de cette centralisation.



Les volumes de dossiers et la charge de travail ont été sous-estimés par la Direction Générale. À titre d'exemple, les quatre agences concernées ont reçu en 2025 un total de 327 appels supplémentaires, souvent complexes et nécessitant une expertise particulière.

À cela s'ajoute le traitement des AE Marins isolés.

La Direction reconnaît ces difficultés et indique avoir engagé plusieurs actions correctives :

- mise en place d'attestations simplifiées (DAJ105) ;
- révision du processus de traitement confié au sous-traitant afin d'améliorer la liquidation des dossiers ;
- maintien des recrutements de CRI dans les agences concernées, notamment via des contrats de professionnalisation ;
- élaboration d'un document pédagogique dédié à l'accompagnement des marins.

La CFE-CGC restera attentive à l'évolution de la charge de travail et à l'efficacité des mesures mises en œuvre, afin de garantir un traitement de qualité des dossiers tout en préservant les conditions de travail des agents.



Relogement du site de Rennes Est

Le relogement de l'agence de Rennes Est est prévu pour mi-mars 2027 dans un complexe immobilier de 25000 m² répondant aux nouvelles normes de construction.



Un appel au volontariat sera lancé afin d'accompagner les opérations préparatoires au déménagement (tri, désencombrement, préparation des espaces, etc.).

L'aménagement des locaux fait l'objet d'un travail collaboratif associant les équipes. Celui-ci porte notamment sur :

- l'organisation des espaces de travail ;
- le revêtement des sols ;
- le choix du matériel ;
- la localisation des bureaux ;
- l'attribution des places de stationnement.

Des bureaux adaptés seront prévus conformément aux prescriptions connues.

Le bâtiment disposera notamment de :

- 50 emplacements vélos sécurisés par badge, avec possibilité de recharge ;
- 22 places de stationnement, dont plusieurs réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- des parkings relais à proximité ;
- des bornes de recharge pour un véhicule de service ainsi que pour les véhicules électriques du personnel identifiés ;
- 20 douches à disposition des occupants ;
- des casiers individuels pour les agents ;
- un ascenseur doté d'un système de contrôle d'accès réservé aux collaborateurs France Travail ;
- des sanitaires dédiés au personnel.



La terrasse couverte de 180 m² sera accessible comme espace de détente.

Le bâtiment sera également équipé de systèmes de chauffage et de climatisation, de stores ainsi que de fenêtres sécurisées.

La Direction précise qu'aucune prise en charge complémentaire ne sera prévue au titre de la politique de déplacement.

Nous pouvons vous fournir les plans si vous le souhaitez.

**Vous avez des besoins particuliers, des interrogations en lien avec ces sujets :
Vos élu(e)s CFE-CGC Métiers de l'emploi Bretagne sont à votre écoute
au 06 22 05 78 54 ou Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr**